

Listen to this article

« Or, c'est par lui que vous êtes en Jésus-Christ, lequel, de par Dieu, a été fait pour nous sagesse, justice et sanctification et rédemption – (délivrance d'après le grec) » – 1 Corinthiens 1 : 30.

« L'Eternel regarde du haut des cieux. Il voit tous les fils de l'homme ; du lieu de sa demeure, Il observe tous les habitants de la terre. » – Psaume 33 : 13, 14.

Il regarde pour voir s'il n'y a pas quelqu'un qui Le recherche, qui désire s'approcher de Lui pour Le connaître, pour connaître ses voies et trouver réponse aux questions qu'il se pose.

L'Eternel le voit, Il voit qu'il est sincère et, par ses soins providentiels, Il l'attire vers Jésus-Christ, de diverses manières, afin que le Seigneur l'éclaire et lui indique la voie à suivre pour s'approcher de Dieu.

« Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire. » – Jean 6 : 44.

FAIT POUR NOUS « SAGESSE »

Et le Seigneur, en tant que Prophète et Docteur, l'éclaire de diverses manières. Il lui fait savoir pourquoi il y a tant d'injustice dans le monde, tant de violence, de corruption, de méchanceté, de souffrance. C'est à cause du péché originel. Et Il l'informe qu'il se trouve sous la condamnation à mort adamique, et qu'il est déchu, imparfait, sous la domination du péché. Il lui apprend de manières variées que Dieu L'a envoyé sur terre, Lui, Jésus, pour qu'Il meure sur la croix pour le monde entier, afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. Il informe le chercheur qu'Il est, Lui, le Seigneur, son secours. Il lui annonce, par son Evangile, le merveilleux Plan de Salut préparé par Dieu pour l'homme. Il lui parle du Royaume des Cieux qui sera établi sur terre en son temps et Il lui annonce qu'il

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

pourra participer à ce Royaume si aujourd'hui il veut bien renoncer à lui-même, se charger de sa croix et Le suivre. – Matthieu 16 : 24.

Satisfait de ces réponses, le cœur repentant et reconnaissant, notre chercheur, après réflexion, accepte l'invitation du Seigneur, et il devient son disciple, concrétisant sa décision par le baptême d'eau, comme jadis l'Eunuque éthiopien. – Actes 8 : 37, 38.

Frères et Sœurs, nous avons tous été ce chercheur en quête de Justice et de Vérité et nous avons tous pris le baptême comme l'Eunuque éthiopien. Ainsi, par la connaissance qu'Il nous a donnée de son Evangile, et des autres Saints Ecrits, le Seigneur a été fait pour nous Sagesse et, cette sagesse, cette connaissance qui nous a conduits à la consécration, Il continue à nous l'accorder, progressivement, tout au long de notre pèlerinage terrestre, en vue de notre croissance spirituelle.

La connaissance, chez le Seigneur

Nous pouvons remarquer que le Seigneur Lui-même reçut progressivement la connaissance des nombreux traits du Plan Divin prévu « *dès la fondation du monde* » – Apocalypse 13 : 8.

1 – Quand Il était encore Logos, Il reçut la somme de connaissance nécessaire, afin de pouvoir accepter la proposition que Lui fit son Père Céleste. Il s'agissait de se rendre sur la planète « Terre » afin de libérer l'homme du péché et de la mort, d'y annoncer la Bonne Nouvelle concernant le Royaume et d'inviter à Le suivre ceux qui auraient des oreilles pour entendre. « *Me voici, envoie-Moi* », fut la réponse du Seigneur. – Esaïe 6 : 8.

2 – Cette connaissance s'accrut progressivement par une pénétration plus profonde dans les desseins divins, quand le Seigneur reçut l'Esprit Saint, à son baptême au Jourdain. *« Car l'Esprit sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu* », cachées dans les livres de l'Ancien Testament. – 1 Corinthiens 2 : 10 ; Hébreux 10 : 1.

Mais il ressort, des paroles mêmes du Seigneur que, lors de l'accomplissement de sa mission terrestre, le Seigneur ne parvint pas encore à cette sagesse complète. Il

est en effet écrit : « *Mais quant à ce jour-là, ou à l'heure, personne n'en a connaissance, pas même les anges qui sont dans le ciel, ni même le Fils, mais le Père.* » – Marc 13 : 32.

3 – Il apparaît par contre que la connaissance complète fut accordée au Seigneur à sa résurrection, ou peu après. Cela ressort de l'Apocalypse, chapitre 5 et verset 12 : « *L'agneau qui a été immolé est digne de recevoir la puissance, la richesse, la SAGESSE, la force, l'honneur, la gloire, et la louange.* »

Signification plus profonde

Notons que l'expression « *a été fait sagesse* » signifie plus que l'acquisition de la connaissance des desseins divins ; elle implique aussi le développement de certains attributs nécessaires à l'exercice d'une fonction. Et ce fut bien ce qui se passa chez le Seigneur. Les contacts qu'Il eut avec l'humanité souffrante, ainsi que les épreuves qu'Il endura fidèlement jusqu'à la mort, développèrent en Lui l'obéissance dans l'adversité, de même que la compassion, la miséricorde et l'indulgence, Le rendant apte, en tant que Souverain Sacrificateur, à secourir actuellement ses disciples dans leurs efforts à marcher sur ses traces (Hébreux 5 : 8 ; 2 : 17, 18). Elles le qualifient aussi pour son œuvre future de bénédiction du monde entier.

Personnification de la sagesse

Remarquons encore que, occupant le point central dans les desseins divins, le point central dans cette sagesse donc, le Seigneur la personnifie. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il soit fait référence à Lui dans les Proverbes de Salomon (8 : 1, 12, 22-36), sous l'appellation de la « *Sagesse* », lorsque mention est faite de sa collaboration avec le Père Céleste dans l'œuvre de création de l'univers.

FAIT POUR NOUS « JUSTICE – OU JUSTIFICATION »

Nous comprenons que le Seigneur a été « *fait pour nous Justice* », par sa mort en sacrifice. Une fois que ce sacrifice fut accompli, et que le Seigneur fut ressuscité, Il eut à effectuer, en tant que Souverain Sacrificateur, un service auprès de Dieu et ensuite un service auprès de chaque consacré.

Le service auprès de Dieu

Ce service, le Seigneur le remplit quand Il monta au ciel le 40e jour après sa résurrection et comparut pour nous devant l'Eternel (Hébreux 9 : 24), Il accomplit alors, en notre faveur, ce qui était figuré dans le service d'Aaron effectué le Jour de Réconciliation et se rapportant au sacrifice du taureau et à l'aspersion de son sang sur le Propitiatoire recouvrant l'Arche de l'Alliance dans le Très Saint. Cette aspersion était faite *pour lui-même*, c'est-à-dire pour Aaron, et pour *sa maison*. – Lévitique 16 : 11.

Figurément parlant, Le Seigneur fit de même devant Dieu. Il aspergea le Propitiatoire de la Justice Divine au moyen de son propre Sang. Cela veut dire qu'Il fit l'application de son Sang pour Lui-même et pour sa maison, afin de satisfaire la Justice Divine, pour ce qui concerne les appelés et leur permettre de s'engager sur les traces de Jésus. Pour Lui-même, cela ne signifie pas pour Lui-même en personne, car Il n'avait commis aucun péché, aucune transgression, mais cela signifie que cette application était faite pour son Corps, c'est-à-dire pour les membres de son Corps, pour l'Eglise (Ephésiens 1 : 22, 23). Elle était faite pour l'Eglise entière qui devait être appelée tout au long de l'Age de l'Evangile. L'application était faite également *« pour sa maison »*. Sa maison, dans ce cas, se rapporte à la Grande Multitude.

Par cette application, l'Eglise entière de toute l'ère chrétienne était libérée de la condamnation à mort adamique, purifiée de ses péchés et rachetée (Romains 8 : 1 ; Hébreux 1 : 3 ; Apocalypse 1 : 5 ; 1 Corinthiens 6 : 20 ; 1 Pierre 1 : 18, 19 ; Apocalypse 5 : 9). La preuve que cette comparution du Seigneur auprès de Dieu eut bien lieu, et que son Sang fut bien, alors, affecté au bénéfice de l'Eglise, fut l'envoi du Saint Esprit le Jour de la Pentecôte aux disciples réunis dans la Chambre Haute à Jérusalem.

Le service auprès de chaque appelé

A partir de ce moment, commença le service du Seigneur, en tant que Souverain Sacrificateur, auprès de chaque appelé. Il consistait et consiste à le faire bénéficier, individuellement et à partir de sa consécration, des mérites du Sang du Seigneur et

de sa Chair, afin de permettre la « justification de vie », indispensable à la consécration. Le Sang le rachète, le libère de la sentence de mort adamique et le purifie de ses péchés, comme nous venons de le voir. Mais quels sont les mérites de la Chair du Seigneur ? Et d'abord, que représente cette Chair ? Elle représente l'Etre humain parfait qu'était Jésus-Christ.

Au cours de l'Age de l'Evangile, cette Chair est ce qui permet de parvenir à la perfection humaine, non pas d'une manière effective, mais d'une manière considérée comme telle. Si, à notre consécration, il nous restait 20% de la perfection possédée par Adam à sa création, cela signifie que les 80% manquants nous sont imputés de la perfection humaine de Jésus. Et alors, notre sacrifice est considéré comme parfait, vivant, saint. Il est justifié dans le sens plein du terme et présenté à Dieu par Jésus, notre Souverain Sacrificateur, et Dieu l'accepte, en nous engendrant du Saint Esprit.

Nous devenons ainsi de Nouvelles Créatures en Christ, des membres du Corps de Christ, de l'Eglise, et il nous appartient de travailler à notre salut avec crainte et tremblement, d'affermir notre appel et notre élection. On voit par là que les mérites du Seigneur, dans leur ensemble, ceux de son Sang et ceux de sa Chair, sont nécessaires pour notre justification par la foi pleine et entière, rendant possible l'acceptation de notre consécration par l'Eternel. Et il est à noter que s'ils nous sont indispensables lors de notre consécration, ils le sont encore tout au long de notre pèlerinage, en raison de nos faiblesses et de nos manquements journaliers.

Des précisions

A ce stade de notre examen, il nous faut présenter la manière dont le Pasteur Russell a présenté le sujet.

1 – Dans les Figures du Tabernacle, il écrit que l'on est justifié lorsqu'on a accepté par la foi le sacrifice du Seigneur, bien que l'on ne se soit pas encore consacré. Et il est indiqué que c'était à ces justifiés que Dieu adressait le Haut-Appel, en vue du choix et de l'élection de l'Eglise.

2 – Au fil du temps, le sujet de la justification s'est étendu et précisé, et le

frère Russell le mentionne dans certains articles et, en particulier, dans l'AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR, figurant dans le Volume 6.

Nous y lisons :

« Le sujet de la Justification n'a pas changé mais il s'est étendu et précisé. Si l'auteur écrivait le présent volume aujourd'hui, il se servirait de mots ayant un sens légèrement différent, mais sans modification bien réelle quant à la signification et à l'application du terme Justification.

« Nous voyons maintenant que la justification pour la vie est une chose, et qu'une justification à plus ou moins d'amitié en est une autre. Ainsi, par exemple, Abraham et les fidèles d'avant la Pentecôte ont été justifiés à l'amitié avec Dieu et à entrer plus ou moins en communion avec Lui par la prière, etc… mais ne pouvaient être pleinement justifiés jusqu'à ce que le Sang de Propitiation ait été répandu, et jusqu'à ce qu'il ait été présenté et accepté par la Justice divine (par le Père). Ainsi en est-il aujourd'hui du pécheur s'approchant de Dieu ; on peut dire de lui qu'il est sur le chemin de la justification ; Dieu lui est plus favorable que s'il se tournait vers le péché.

« Nous disions autrefois qu'un pécheur se trouvant dans cette condition était justifié parce qu'il croyait en Jésus comme son Rédempteur et qu'il s'orientait vers une consécration complète de tout son être. Nous comprenons maintenant que, tandis qu'on pourrait qualifier la position d'un tel pécheur – comme d'ailleurs celle des Anciens Dignes – d'état de « justification à l'essai », … cet homme pécheur ne peut en aucune façon atteindre à la pleine et entière justification, à moins qu'il ne se soit présenté lui-même en pleine consécration à Jésus, notre grand Souverain Sacrificateur, et qu'il ait été accepté de Lui au nom du Père. Alors seulement, couvert du mérité imputé du sacrifice de Christ, le pécheur serait acceptable au Père sous la Robe de Christ et engendré du Saint Esprit.

« Il est heureux pour tous ceux qui ont entendu parler de Jésus et qui ont cru en partie que leur position vis-à-vis du Seigneur ne soit pas celle d'une pleine justification et qu'Il refuse de les justifier pleinement jusqu'à ce que, par alliance, ils soient devenus ses disciples, marchant sur ses traces. Il en est ainsi parce que la

justification ne peut être attribuée qu'une fois à chaque individu et si celui-ci venait à en faire un mauvais usage et à manquer d'obtenir la vie éternelle, sa condition serait pire que s'il n'avait jamais été justifié… » – Fin de citation.

Confirmation

Cette citation est confirmée par d'autres citations, entre autres par la suivante, qui se trouve dans le Journal de Sion n°3 de l'année 1962, page 36 – 1916 , et dans le livre « Ce que le Pasteur Russell a dit, page 477 (Ordre concernant la consécration) :

« Question (1916-Z) : Qu'est-ce qui a lieu premièrement ? La justification ou la consécration, et pourquoi ?

« Réponse : Cela dépend de la signification attribuée au mot consécration. La Bible reconnaît la consécration de deux points de vue différents : premièrement, la consécration de l'individu et, secondement, la validation de cette consécration par le Seigneur Jésus-Christ et son acceptation par le Père. La consécration de l'individu pour faire la volonté du Seigneur, l'abandon complet de sa volonté, comme cela est typifié par le liement du bouc à la porte du Tabernacle, précède la justification. Mais la seconde chose est celle-ci : c'est-à-dire qu'il est nécessaire que notre Seigneur Jésus-Christ devienne l'Avocat de ceux qui désirent devenir membres du Sacerdoce Royal, avant qu'ils puissent être acceptables. Par suite de cela, leur justification par le Seigneur Jésus-Christ, qui leur impute ses mérites, suit leur consécration d'eux-mêmes et est immédiatement suivie par l'acte du Père Céleste, qui les consacre, dans ce sens qu'Il les accepte comme des personnes consacrées et leur donne tous les droits et privilèges inclus dans l'arrangement de cette alliance. »- Fin de cette citation.

Citons encore le Journal de Sion n°4 de 1962, page 43 – WT 1916. Article : La Justification : Quoi ? Quand ? Comment ?

« Avant que le Seigneur ne nous impute le mérite de son sacrifice, il faut que nous Le connaissions, que nous nous confions en Lui, que nous acceptions les conditions qu'Il a posées à ceux qui désirent devenir ses disciples et, en tant que tels, que

nous nous consacrions entièrement, même jusqu'à la mort. Au moment où Il nous impute son sacrifice, couvrant nos défauts, nous sommes acceptés par le Père et admis dans sa famille par l'engendrement du Saint Esprit et ainsi, après cela, nous sommes membres de l'Eglise des Premiers-nés dont les noms sont écrits dans les cieux » – Fin de cette citation.

Pour résumer, disons que l'Appel conduit l'appelé à la consécration, par la voie de la connaissance, la sagesse. Une fois la consécration de l'appelé effectuée, le Seigneur Jésus vient, en tant que Souverain Sacrificateur et Avocat, Il impute au consacré les mérites de son sacrifice. Résultat :

Nos péchés sont pardonnés, notre sacrifice est rendu vivant, saint, agréable à Dieu et acceptable par Lui. Nous avons reçu notre part du sacrifice de Rançon de notre Seigneur et les droits au rétablissement comme Etres humains parfaits et nous les avons consacrés, renonçant à la vie sur terre, et nous avons saisi l'espérance céleste offerte par l'Eternel.

Ainsi avons-nous alors été justifiés, justifiés en justification de vie, justifiés par la foi, justifiés par grâce, gratuitement, par le Sang de Christ.

C'est alors que nous avons atteint la position de fils de Dieu sur le plan humain, comme homme considéré comme parfait ; c'est à ce moment-là que nous avons été rendus « droits, justes, », et c'est cet homme rendu « droit, juste » qui a été immédiatement sacrifié, mis à mort, baptisé dans la mort de Christ. Il doit donc être considéré comme mort. En vérité, la mort en sacrifice a alors commencé en lui et elle doit se réaliser quotidiennement jusqu'à l'achèvement complet du sacrifice dans la mort effective.

Nous voyons par là que la position de fils de Dieu sur le plan humain, fils humain considéré comme parfait, ne peut être atteinte qu'à la consécration, et non avant, et ce grâce aux mérites de Christ qui nous sont alors imputés. Et ce qui est important, c'est que ce fils considéré comme parfait est immédiatement sacrifié.

Mais que se passe-t-il en même temps ?

En même temps, et comme nous le mentionnons ci-dessus, l'Eternel nous engendre

de l'Esprit Saint. Un embryon de vie spirituelle commence alors en nous, faisant de nous des fils de Dieu sur le plan de l'Esprit. Il doit croître et se développer, pour obtenir le corps céleste promis à la fin du pèlerinage terrestre et pour être uni au Seigneur. Il y a donc deux choses qui s'opèrent simultanément en nous. Il y a ce qui meurt, c'est l'humain justifié, consacré, baptisé dans la mort de Christ ; et il y a ce qui se développe, c'est la vie spirituelle reçue lors de l'engendrement de l'Esprit, c'est la Nouvelle Créature.

Un changement se produit lorsque notre sacrifice s'achève dans la mort effective. Alors, les mérites qui nous étaient imputés retournent à Christ. Le corps mort, qui servait de tente à la Nouvelle Créature, retourne à la terre d'où il a été pris et, comme nous vivons au temps de la Seconde Présence du Maître, la Nouvelle Créature, parvenue à maturité, reçoit la demeure éternelle céleste promise, c'est-à-dire le corps céleste qui lui est destiné (2 Corinthiens 5 : 1 ; Jean 14 : 2, 3 ; 1 Corinthiens 15 : 52, 53). De cette manière, s'opère le changement en un clin d'œil mentionné en 1 Corinthiens 15 : 51, 52.

Ainsi, nous venons de voir que la justification, au sens plein du terme, suit notre consécration. Voici une confirmation intéressante sur ce point. Si la justification suit la consécration, cela signifie qu'elle suit également l'appel, ce qui revient à dire que l'appel précède la justification. C'est bien ainsi que les Ecritures présentent la chose. En Romains 8 : 30, il est écrit : *« … et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés… ».*

FAIT POUR NOUS SANCTIFICATION

Le Seigneur, en tant que Sacrificateur, nous sanctifie également.

Cette sanctification a été rendue possible par notre justification. Le mot « *sanctification* » provient du mot grec « *hagiasmos* ». La Concordance Young donne à ce mot la signification de « mettre à part », « séparer ». Le mot hébreu « *qadesh* » a la même signification et il a été généralement rendu par *sanctification* dans l'Ancien Testament. L'idée généralement attribuée à ce mot est celle de consécration, de sainteté, de pureté. Il est certain que nous devons avoir une vie aussi pure que possible afin de nous rapprocher le plus possible de la

sainteté, conformément à l'exhortation des Saints Ecrits nous recommandant d'être saints, comme notre Père Céleste est saint. Il est aussi certain que la consécration à Dieu est une chose sensée, raisonnable, mais la signification première de ce mot, la « mise à part », la « séparation » donne une vue plus large des desseins divins à l'égard des appelés. En fait, notre consécration, manifestée au début par notre baptême, constitue le premier pas dans l'œuvre de sanctification qui doit s'opérer en nous jusqu'à la fin de notre course chrétienne.

C'est une séparation d'avec le monde et d'avec l'esprit du monde, et une édification mutuelle dans la très sainte foi ; c'est une entraide et un encouragement réciproques à la fidélité à Dieu. Ce travail s'accomplit tout au long de l'Age de l'Evangile et se terminera lorsque l'Eglise sera complétée et unie au Seigneur, en tant que son Epouse, au-delà du second voile.

A partir de ce moment-là, les appelés fidèles formeront une classe spéciale, appartenant à Dieu, particulièrement aimée de Lui, qu'Il honorera grandement et emploiera en vue de la réalisation de ses desseins futurs.

Dans le Millenium, Il l'emploiera à l'œuvre de bénédiction de toutes les familles de la terre (Genèse 22 : 18), et ensuite, Il l'utilisera à tout ce qu'Il a prévu pour elle, sous la direction du Seigneur Jésus-Christ.

Unie au Seigneur, son Epouse formera toujours une classe particulière, mise à part et au service de Dieu.

Voilà ce que donne à entendre cette œuvre de sanctification voulue par l'Eternel (1 Thessaloniciens 4 : 3), et dont le peuple de Dieu est actuellement l'objet.

Comment se réalise cette sanctification ?

Disons tout de suite que cette œuvre de sanctification se divise en deux parties. Il y a la sanctification accomplie par Dieu, et celle effectuée par le peuple de Dieu. Ceci est montré dans l'Ancien Testament. L'Eternel, s'adressant au peuple d'Israël, s'exprime ainsi : « *Sanctifiez-vous, et soyez saints, car je suis l'Eternel, votre Dieu.* » (Lévitique 20 : 7). Et dans le verset suivant, le verset 8, Il déclare : *« Vous observerez mes lois, et vous les mettrez en pratique. Je suis l'Eternel, qui vous*

sanctifie. »

Il en va de même en ce qui concerne le peuple de Dieu de l'ère chrétienne. L'invitation à la sanctification, à la séparation pour se mettre au service de Dieu, est comprise dans le message relatif au Haut-Appel ainsi que dans l'invitation du Seigneur à Le suivre (Matthieu 16 : 24), à s'engager sur ses traces (1 Pierre 2 : 21). Pour ceux qui acceptent cette invitation, le premier pas, pas très important, est l'offrande de soi-même pour se mettre au service de Dieu. Ce pas, répétons-le, est très important. Il est extériorisé par le baptême figuratif dans l'eau représentant la mort de Christ (Romains 6 : 4). Cette offrande de soi-même, ou consécration, représente un moment très court et constitue le début de la sanctification, qui dure jusqu'à la fin de notre pèlerinage terrestre.

Après cette offrande, comme cela est montré plus haut, le Souverain Sacrificateur, le Seigneur Jésus-Christ, s'approche et impute ses mérites précieux et Dieu, de son côté, commence à nous sanctifier. Il le fait en nous engendrant de l'Esprit Saint, ce que nous avons déjà dit, et Il continue en nous cette œuvre de sanctification, de mise à part, tout au long de notre vie consacrée. Il accomplit cela par Christ, notre Souverain Sacrificateur et Avocat. Quant à nous, il nous appartient, en nous soumettant à la volonté de l'Eternel, d'apporter tout notre concours à la réalisation de ce travail, si important pour nous.

Sanctifiés par le Saint Esprit

Comme cela a déjà été mentionné, l'Esprit Saint est un des éléments qui nous sanctifient.

C'est ce qu'écrit l'Apôtre Pierre dans sa première épître, au chapitre premier et aux versets 1 et 2. Nous citons :

« Pierre, apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui sont étrangers et dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie, et qui sont élus selon la prescience de Dieu le Père, par la sanctification de l'Esprit, afin qu'ils deviennent obéissants, et qu'ils participent à l'aspersion du sang de Jésus-Christ : que la grâce et la paix vous soient multipliées ! »

Outre l'engendrement à la nature spirituelle, l'Esprit Saint donne la compréhension de la Parole de Dieu, particulièrement des choses profondes de Dieu (1 Corinthiens 2 : 10). Il rend possible le développement des fruits de l'Esprit indiqués en Galates 5 : 22 et qui sont indispensables pour croître à la ressemblance du Seigneur Jésus-Christ. L'Esprit Saint nous fortifie également dans les épreuves et les difficultés rencontrées sur le chemin étroit. C'est ainsi que l'Esprit Saint sanctifie, met à part.

Sanctifiés par la Parole de Dieu

Cette œuvre s'effectue également au moyen de la Parole de Dieu, selon ce que Jésus déclare dans l'Evangile de Jean, chapitre 17 et verset 17 : *« Sanctifie-les par ta vérité : ta parole est la vérité. »*

La Parole de Dieu, sa connaissance, sa compréhension, réjouissant le cœur et l'esprit nous élève moralement, nous distingue du monde. Elle nous sanctifie.

Sanctifiés par le « sang de l'alliance »

Nous sommes de même sanctifiés par le « *sang de l'alliance* », mentionné en Hébreux 10 : 29 : *« … de quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié…* ». Le *« sang de l'alliance* », c'est en fait le Sang de Christ qui va sceller la Nouvelle Alliance. Ce Sang nous sanctifie présentement. De quelle manière ? Par la communion que nous avons à ce Sang, selon les paroles de l'Apôtre Paul qui se trouvent en 1 Corinthiens 10 : 16 : *« La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion au sang de Christ ?* ». Le Sang de Christ représente la mort en sacrifice du Seigneur et les souffrances qu'Il a endurées fidèlement au service du Père Céleste, surtout celles qu'Il a subies dans le jardin des Oliviers à Gethsémané et sur la croix à Golgotha. Avoir communion à son Sang, c'est se baptiser dans sa mort, pour mourir également d'une mort en sacrifice, et c'est aussi endurer des souffrances et des difficultés au service de Dieu.

Ainsi, cette communion à la mort du Seigneur et à ses souffrances, accomplit de même en nous une œuvre de sanctification, de mise à part, de séparation. Elle

présente le sujet sous l'angle des offrandes pour les péchés. Mais, rappelons que si nous mourons avec Lui, nous vivrons avec Lui ; et si nous souffrons avec Lui, nous régnerons avec Lui.

Sanctifiés en vertu de la volonté de Dieu

Le Seigneur est passé le premier par ces épreuves, ces souffrances pour la Vérité et la Justice. Il les a subies dans leur plus grande sévérité, et c'est pourquoi Il est devenu un exemple pour nous. Cela Lui a aussi permis de devenir un Souverain Sacrificateur fidèle, sachant compatir aux faiblesses et aux infirmités des autres. Nous pouvons comprendre que c'est de cette manière que le Seigneur *« a été fait sanctification pour nous* ».

De plus, le Seigneur a encore rendu possible, par son sacrifice, notre mise à part pour être éternellement au service du Créateur. Telle était la volonté de Dieu, et nous sommes de même sanctifiés par cette volonté, conformément aux paroles de l'Apôtre Paul qui se trouvent en Hébreux 10 : 9, 10 : « *Il dit ensuite : Voici, je viens pour faire ta volonté. Il abolit la première chose pour établir la seconde. C'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes.* »

FAIT POUR NOUS DELIVRANCE

Il a été fait pour nous délivrance. Dans presque toutes les Bibles, nous avons ici le mot « *rédemption* », mais le mot « *apolutrosis* », qui se trouve à cet endroit dans le texte grec, ne signifie pas « *rédemption* », mais « *délivrance* », la délivrance du péché ou la libération de ce qui fut acquis par le paiement d'un prix.

En écrivant la première épître aux Corinthiens, l'Apôtre n'avait pas en vue le rachat de l'Eglise. C'était déjà chose faite. L'Eglise était déjà rachetée, et ce depuis la Pentecôte.

Il parlait par contre de quelque chose qui devait s'accomplir par la suite pour l'Eglise : sa délivrance, comme conséquence de son rachat, des liens de la mort et de son environnement corrompu, souillé par le péché, et son introduction dans la gloire, l'honneur et l'immortalité de la nature divine. Cela devait se réaliser par la

Première Résurrection, prévue pour l'Eglise précisément, au retour du Maître, et par le Maître Lui-même en sa qualité de Roi, lors de sa Seconde Présence, effective présentement.

Remarquons que le Seigneur, à sa résurrection comme Etre Céleste, participant de la nature divine, a été doté d'un très grand pouvoir, celui d'accorder à d'autres, c'est-à-dire aux membres de l'Eglise, cette même nature divine qu'Il reçut de son Père Céleste à sa résurrection : «…*sachant que celui qui a ressuscité le Seigneur Jésus, nous ressuscitera aussi par Jésus…* » (2 Corinthiens 4 : 14). Il a véritablement été fait pour nous « Délivrance ».

Remarquons aussi que cette Première Résurrection libère également de toute dépendance terrestre. L'homme, fait pour vivre sur la terre, dépend des conditions de vie aménagées pour vivre sur la terre. Par exemple, si brusquement l'atmosphère terrestre disparaissait, toute vie sur terre cesserait immédiatement, en raison de la disparition de l'oxygène. Mais les êtres célestes, de nature divine, angélique, pourraient venir sur terre et se déplacer à sa surface immédiate, sans être affectés par le manque d'air. En fait, là-bas dans le ciel, où ils vivent continuellement, il n'y a pas apparemment d'atmosphère semblable à celle qui entoure la terre, et cela ne les incommode nullement. Leur organisme est autre ; ils sont faits pour vivre dans un autre milieu, dans un environnement différent. Ceci pour dire qu'apparemment la Première Résurrection délivre aussi de toute attache biologique terrestre, ce qui permettra à l'Eglise de vivre dans les sphères célestes infinies.

CONCLUSION

En conclusion, nous pouvons constater que la Sagesse conduit au Haut-Appel, qui nécessite la Justification pour que puisse s'accomplir l'œuvre de la Sanctification, de la mise à part, aboutissant à la délivrance, par la participation à la Première Résurrection. Le déroulement des opérations s'effectue bien dans l'ordre indiqué par l'Apôtre.

A propos de la Justice, de la Justification, c'est vraiment une bonne chose que les Mérites du Seigneur ne soient pas imputés avant la consécration, durant l'Age de

l'Evangile. S'ils l'étaient, et s'ils n'étaient pas utilisés par le croyant non consacré, ils ne seraient pas attribués une deuxième fois, car Christ ne meurt qu'une fois. Ce serait au détriment de ce croyant, qui dans ce cas se trouverait dans l'impossibilité d'obtenir la vie éternelle dans le Millénaire. Cette mesure ne serait pas intelligente. Par contre, faire bénéficier des mérites du Seigneur uniquement les appelés consacrés durant l'ère chrétienne, paraît tout à fait raisonnable, juste.

Constatons que la justification par la foi, dans l'Age de l'Evangile, est une disposition secondaire, mais indispensable, rattachée au Haut-Appel pour permettre la réalisation du but en vue dans ce Haut-Appel : la mise à part d'un Petit Troupeau pour l'affecter au service exclusif et éternel du Créateur, sous la direction de Christ. Par contre, dans le Millenium, la justification des hommes, qui sera une justification effective qui se verra, sera le but essentiel, unique, dirons-nous, à atteindre. Elle s'effectuera par les œuvres, par l'obéissance à la Loi de Dieu, même si la foi sera alors nécessaire également.

Pour ce qui est de la sanctification, de cette mise à part, elle est destinée au développement de la fidélité et de l'obéissance au Tout-Puissant, durant l'Age présent. Il y a paix, bonheur et joie, dans cette œuvre de sanctification, mais aussi des épreuves, parfois sévères et même très sévères, avec l'assurance toutefois de la grâce et de l'assistance qui seront accordées au moment du besoin.

Pour notre Seigneur, la coupe finale fut amère, très douloureuse, d'abord à Gethsémané, ensuite à Golgotha. Grâces soient rendues à Dieu pour l'aide accordée ! En tout cas, le cri final : « Tout est accompli » fut un cri de triomphe, ou Le Cri du Triomphe. Il conduisit à la délivrance du troisième jour et à la récompense et associa la gloire et l'honneur du Seigneur à la gloire et à l'honneur de son Père Céleste : *« Et toutes les créatures qui sont dans le ciel sur la terre, sous la terre, sur la mer, et tout ce qui s'y trouve, je les entendis qui disaient : A celui qui est assis sur le trône, ET A L'AGNEAU, soient la louange, l'honneur, la gloire, et la force aux siècles des siècles !* » « *Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre.* », dit encore le Seigneur. – Apocalypse 5 : 13 ; Matthieu 28 : 18.

Puisse la victoire du Maître nous inciter à un zèle croissant au service du Tout-Puissant !

Fr. A. D.